



VILLE DE MELUN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2026.39

## **DECISION DU MAIRE**

*Pour la signature d'un bail commercial dérogatoire avec Madame Régine Etienne (entreprise AU COMPTOIR DE REGINE) pour le local commercial sis 33 rue René Pouteau à Melun.*

### **Le Maire de la Ville de MELUN**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-1 et L. 2122-22 ;

**VU** les articles L. 145-1 et L. 145-5 du Code du Commerce ;

**VU** la délibération n° 2026.03.5.42 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment pour décider de la conclusion du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**VU** la décision n° 2026.02 en date du 09 janvier 2026 portant sur la signature d'un bail dérogatoire pour l'occupation temporaire du local situé au 33 rue René Pouteau, entre la SCI CN 77 et la Ville de Melun ;

**VU** l'appel à candidature et notamment son cahier des charges publié depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**VU** la liste des candidats retenus par décision de la commission de sélection en date du 20 février 2026 ;

**VU** le cahier des charges – dossier de candidature de la société AU COMPTOIR DE REGINE ci-annexé. ;

**CONSIDERANT** que la Commune de Melun est propriétaire du fonds de commerce sis 33 rue René Pouteau à Melun ;

**CONSIDERANT** que ce local commercial accueille une « boutique éphémère », boutique mise à disposition des commerçants, artisans ou créateurs, pour de courtes durées dans une logique événementielle, saisonnière ou d'expérimentation ;

**CONSIDERANT** que Madame Régine Etienne a présenté sa candidature pour l'entreprise AU COMPTOIR DE REGINE sise 4 rue de la Fosse aux Moines BONNEUIL SUR MARNE, 94380 ;

**CONSIDERANT** que le projet présenté par l'entreprise AU COMPTOIR DE REGINE permet de favoriser la dynamique commerciale en centre-ville ;

**CONSIDERANT** que la commission de sélection a sélectionné ce projet commercial au vu des différents critères retenus dans le cahier des charges de l'appel à candidature ;

**DECIDE :**

**DE VALIDER** le bail commercial dérogatoire, ci-annexé, Madame Régine Etienne, exploitante de l'entreprise AU COMPTOIR DE REGINE, conformément au cahier des charges et au dossier de candidature, pour l'occupation du local situé 33 rue René Pouteau à Melun, pour la période du 27/07/2026 au 03/08/2026.

**DE FIXER** le loyer à 175 € toutes charges comprises (TTC).

**DE FIXER** le dépôt de garantie à 500 €.

**Fait à Melun, le 15/06/2026**

**Le Maire**

**Kadir Mebarek**

